

BROCANTE DE BRY 18 AOÛT 2024. Bulletin d'inscription à remplir obligatoirement

et à déposer dans la boîte aux lettres blanche de l'association située à la Mairie.
Association les **AMIS BRYESSOIS**, Mairie de Bry, rue de l'Eglise 59144 BRY

NOM et Prénom				
Adresse complète				
Adresse e-mail et n° tel portable (obligatoire)				
Pièce d'identité (obligatoire) CI, PC ou autre (photocopie souhaitée).	Nature :	N° :	Délivré le :	Par :

Immatriculation au registre de commerce et des sociétés si professionnel :

Nombre d'emplacements, n° souhaité(s) et remarques éventuelles. 1 emplacement = 5 m. (Prix : 7 € les 5 mètres).	<table border="1"><tr><td>ACCUEIL</td></tr></table>	ACCUEIL
	ACCUEIL	
----- x 7 € = ----- € (Si paiement par chèque bancaire, le libeller à l'ordre « Association les Amis Bryessois ») N° d'emplacement(s) souhaités : ----- (voir plan de la brocante sur le site de la commune)		

Merci de vérifier la disponibilité des n° d'emplacement désirés auprès l'association les Amis Bryessois (06/86/59/47/56).

Je reconnais avoir lu et accepté le règlement de la brocante 2024 de Bry

A Bry, le : -----
Ne pas jeter sur la voie publique.

Signature :

Règlement de la brocante de Bry 2024.

1. **Date** : 18 août 2024.

2. **Horaires** : 6h00-17h00

Accueil des exposants à partir de 6h00 du matin et **jusqu'à 8h00** : entrée des véhicules fermée entre 8h00 et 17h00 sur l'ensemble de la brocante.

3. **Nouveauté** concernant les **véhicules des exposants : emplacements avec véhicules possibles.**

- Sous réserve de la disponibilité des emplacements concernés, les exposants qui le souhaitent pourront stationner leur véhicule à l'intérieur de la brocante en réservant un deuxième emplacement réservé à cet effet. Pour plus de précision, voir avec l'organisateur de la manifestation au moment de la réservation.
- S'agissant des emplacements pour lesquels le stationnement du véhicule des exposants n'est pas possible (**Plan Vigipirate**) : une fois installés, les exposants voudront bien se garer en dehors de la brocante dans les espaces de parking prévus à cet effet. **Condition obligatoire** afin d'assurer un sens de circulation, un accès pompier et de maintenir la distanciation sanitaire à l'intérieur de la brocante.

Le protocole sanitaire pourra être adapté sous réserve de l'évolution de la réglementation.

4. **Inscriptions : informations générales.**

- La priorité des emplacements est réservée aux riverains, les habitants de Bry intéressés doivent se faire connaître avant le **20 juillet 2024**. **Réservation obligatoire.**
- Le tracé de la brocante est centré entre la rue de l'Eglise, la place de l'Eglise et la rue d'Eth incluse.

5. Inscriptions :

a) Les personnes intéressées sont invitées à repérer sur le plan de la brocante ou bien sur le traçage au sol le ou les n° des emplacements qui les intéressent. (Traçage permanent, les n° des emplacements des années précédentes ne changent pas).

Chaque emplacement mesure 5 m, pour un coût de 7€ chaque.

Attention : le plan de la brocante n'est pas contractuel, il est recommandé de vérifier l'emplacement des n° sur place. **Le plan de la brocante est disponible sur le site de la commune et en Mairie.**

(<https://www.mairie-bry.fr/> ou <https://www.facebook.com/mairiedebry/>)

b) **Merci de contacter ensuite l'association « Les Amis Bryessois » au 06/68/40/86/74 afin de vérifier la disponibilité des emplacements repérés et de bloquer votre réservation.**

c) **La réservation devient définitive après dépôt du bulletin d'inscription accompagné du règlement dans la boîte aux lettres blanche de l'association devant la Mairie.**

6. Informations complémentaires.

- Il est demandé aux exposants de respecter un sens de circulation (de la rue de l'Eglise vers la rue d'Eth) au moment de leur installation, puis de leur départ.
- Les exposants se présenteront à leur arrivée et avant de s'installer à l'accueil de la brocante située à l'entrée de la rue de l'Eglise.
- Les emplacements devront être laissés propres en fin de journée par les brocanteurs.
- Il est rappelé que les exposants sont responsables des détériorations, dégâts ou accidents qu'ils pourraient causer par leur étalage tant aux tiers qu'à eux-mêmes.
- Un service de restauration sera proposé par l'association place du Vignoble. Les stands de restauration extérieurs au village ne sont pas autorisés.

Document illustratif : plan de la brocante non contractuel.

Plan visible en détail et en grand format sur le site de la commune, en affichage papier à la Mairie.

<https://www.mairie-bry.fr/>

<https://www.facebook.com/mairiedeby/>

